



SANDWEILER

sandweiler@csv.lu

Administration communale de Sandweiler
A l'attention de Monsieur le Bourgmestre
18, rue Principale
L-5240 Sandweiler

Sandweiler, le 27 octobre 2025

Concerne: Point à faire figurer sur l'ordre du jour du conseil communal du 30.10.2025

Monsieur le Bourgmestre,

Conformément à l'article 13, alinéa 3 de la loi communale, nous vous prions de faire figurer le point suivant à l'ordre du jour de la séance du conseil communal du 30 octobre 2025:

Point 1:

Installation de pièges sélectifs pour lutter contre les frelons asiatiques.

La présence avérée du frelon asiatique à plusieurs endroits sur le territoire de notre commune, y compris dans l'enceinte de l'école «Um Weier», constitue une menace réelle, tant pour la sécurité publique que pour la biodiversité. Il représente aussi un danger pour les habitants: ses piqûres peuvent provoquer de fortes réactions allergiques, et sa proximité avec les lieux fréquentés – écoles, parcs, jardins – augmente le risque d'incident, en particulier pour les enfants. En plus, cet insecte invasif s'attaque massivement aux abeilles et à d'autres pollinisateurs, perturbant ainsi l'équilibre écologique.

L'installation d'un nombre suffisant de pièges sélectifs, répartis sur l'ensemble du territoire communal, représente une mesure préventive, raisonnée et responsable. Ces pièges permettent de limiter efficacement la propagation du frelon asiatique tout en évitant la capture d'espèces locales non ciblées.

Il s'agit d'un enjeu sanitaire et écologique : assurer la sécurité des habitants, notamment des enfants fréquentant les lieux publics et protéger nos pollinisateurs, préserver la biodiversité.



Romain DUMONG
Conseiller



Jean LEMMER
Conseiller



Simone MASSARD-STITZ
Conseillère